

Séance du 5 Septembre 2002

L'an deux mil deux le cinq Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint ,M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, ,Mme Françoise NORMAND, M. Yvon FOLLOROU M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Louissette LE ROUX, M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, ,Mme Sylvie GEFFROY, M. Rémy LE MEUR M. Jacques TILLY

Procurations : Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY à M. Pierre LE DILAVREC, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Août 2002

Date de Publication : 12 Septembre 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

Objet: Eau Potable et Assainissement: Rapports annuels

Mr FAGHERAZZI de la Lyonnaise des eaux présente au Conseil les grandes lignes des rapports 2001 tenus à leur disposition, Il indique que ces rapports sont fournis tous les ans depuis 1995 , : Celui de l'eau tout d'abord , il précise que le volume facturé : 1.370.822 M3 est en sensible augmentation , la caractéristique principale de cette consommation étant le poids de l'industriel qui représente 93 % du volume facturé , les ventes faites à PLOUGAS , PLOUNERIN , PLOUEGAT MOYSAN représentent quant à elles moins de 2% (1,63%). Yves FAGHERAZZI expose également au conseil que depuis le 25/12/2001 , une directive Européenne de normes de potabilité qui renforce un certain nombre de normes et ajoute par exemple les produits dérivés de la chloration(dérivés désagréables en termes de goût et d'odeur) ; il précise " nous avons été amenés à faire des propositions de reminéralisation de l'eau et échange des filtres à sable par du charbon actif (afin de retenir les pesticides) , Guerlesquin n'est pas concernée par les branchements plombs .

André RIOU fait remarquer que l'eau sent plus le chlore maintenant, Yves FAGHERAZZI précise que :

1) suite aux événements du 11 Septembre 2001 , la Préfecture du Finistère a fait passer au niveau 3 du plan Vigipirate depuis Octobre de l'an dernier , il est normal d'avoir plus de chlore.

2) Cet été l'Ammoniaque a été multipliée par trois au niveau de l'eau brute du 10 au 25 Août 2002, afin d'y pallier, il a fallu chlorer : " on ne pouvait pas faire autrement «.

Le Maire demande une explication concernant le graphique des nitrates qui présente au 01/01/2001 plus de 20 mg/l et se trouve à moins de 10Mg/l au 31/12/2001. Yves FAGHERAZZI indique qu'il s'agit de la variation au niveau de l'eau brute , qu'il faut constater que le taux est nettement inférieur aux 50mg/litre, en ce qui concerne les variations il pense qu'il faudrait regarder si c'est cyclique et regarder plus précisément l'étiage .Le Maire précise qu'en ce qui concerne notamment le changement des filtres à sable et les travaux à effectuer allant dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau , la mise en place est à l'étude , comme la sollicitation de subventions. Tanguy MORVAN demande si des mesures de pesticides sont effectuées, ce à quoi Yves FAGHERAZZI répond par l'affirmative, une pointe ayant été constaté au printemps et au début de l'été. Quant à Daniel FUSTEC, il s'interroge sur l'excédent constaté d'ammoniaque, M. FAGHERAZZI lui répond que le phénomène est lié à l'eutrophisation de l'eau due à une augmentation de la température de l'eau, à la non vidange du barrage qui fait qu'il n'y a plus d'oxygène, entraînant un relargage de manganèse et d'ammoniaque, et qu' « on peut estimer qu'une fois la vidange effectuée, le retrait des sédiments améliorera la situation". Sur ce sujet, le Maire précise qu'un montant de 1.700.000 Frs de travaux est prévu avec des solutions intermédiaires que l'on étudie. M. FAGHERAZZI rappelle que pour faire une eau potable, il faut maintenant surveiller 70 paramètres contre 64 au préalable tout en sachant que le produit est hautement surveillé par la DDASS et la collectivité.

ASSAINISSEMENT

Un commentaire est fait sur le rapport pour lequel M. Yves FAGHERAZZI rappelle qu'en ce qui concerne l'assainissement la Lyonnaise des eaux gère uniquement le réseau,